

TERACT

Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 944.012,75 euros
Siège social : 83, avenue de la Grande Armée, 75016 Paris
889 017 018 RCS Paris
(la « Société »)

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la Société.

- **Autorisation du programme** : assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) des actionnaires du 29 juillet 2022
- **Titres concernés** : actions ordinaires.
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % du capital, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.
- **Prix maximum d'achat** : 20 euros
- **Montant maximal du programme** : 6.000.000 euros
- **Modalités des rachats** : Les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.
- **Objectifs par ordre de priorité décroissant** :
 - assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action de la Société (par achat ou vente) par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation,
 - assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions, plan d'attributions d'actions gratuites (ou plans assimilés), ou de toutes autres formes d'allocations d'actions ou de rémunérations liées au cours de l'action, en faveur de salariés ou mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise liée à elle dans les conditions prévues par le Code de commerce, notamment aux articles L. 225-180 et L. 225-197-2 ainsi que toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, notamment au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé),
 - assurer la couverture de titres de créance échangeables en titres de la Société et plus généralement de valeurs mobilières donnant droit à

l'attribution d'actions de la Société notamment par conversion, présentation d'un bon, remboursement ou échange, dans le cadre de la réglementation en vigueur,

- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juillet 2022 dans sa 20e résolution à caractère extraordinaire,
 - conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital social, et
 - plus généralement, la réalisation de toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation en vigueur, ou qui s'inscrirait dans le cadre d'une pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers.
- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) des actionnaires du 29 juillet 2022.

La présente publication est disponible sur le site internet de la Société (www.teract.io).

A propos de Teract :

Teract est un acteur majeur de la distribution responsable dans les marchés en croissance de la jardinerie, animalerie et distribution alimentaire. Nous avons comme ambition de créer une plateforme d'enseignes unique en son genre alliant tradition et modernité, savoir-faire agricoles et innovation, expérience en magasin et digitale. Teract répond à l'envie d'une consommation nouvelle génération synonyme de qualité, de durabilité et de traçabilité. A travers sa filiale InVivo Retail, Teract regroupe les enseignes de jardinerie Gamm Vert, Jardiland, Delbard et Jardineries du Terroir, de distribution alimentaire Frais d'Ici et Bio&Co et d'animalerie Noa. Teract a comme actionnaire majoritaire InVivo, l'un des premiers groupes agricoles et agroalimentaires européens. TERACT est coté sur le compartiment professionnel d'Euronext Paris (code mnémorique : TRACT, ISIN : FR001400BMH7). Plus d'informations sur www.teract.io